



Regroupement familial sur place

Par **dallila**, le **28/04/2008** à **20:59**

bonsoir

j'ai ma femme qui est rentrée en France en 2001

avec un visa touristique en c'est mariée en 2005

j'ai une carte de séjour de 10 ans j'ai un enfant qui est née en 2007

j'ai déposée un dossier pour ma femme à la préfecture en septembre 2007

elle a le refus en février 2008 le refus indique qu'elle a aucun attachement en France en plus c'est parents et mes parents et notre enfant sont en France j'ai déposée tous les preuves au pré de

la préfecture le mois de mars j'ai fait un recours

est-ce que ma femme doit quitter le territoire comme c'est indiqué sur le refus

ou elle peut avoir c'est papier ???

merci de votre coordination